

Compte rendu de la séance du mercredi 22 juillet 2020

Président : Gérard PEDRINI

Secrétaire : Sylvain MOLINES

Présents : Gérard PEDRINI, Alice MEYRIGNAC, Sébastien MOREAU, Pierre HERRGOTT, Bdeia AMATUZZI, Christian BOULET, Marie-Paule BRAENDLIN, Fortuné MOURGUES, Sylvain MOLINES, Emilie QUIOT-ROBILLARD, Alexis MOL, Guy BOISSEROLLES, Judith GUITTET, Martine PEDULLA

Représenté : Yannick RENEUVE par Sylvain MOLINES

Ordre du jour :

En application des dispositions de l'ordonnance du 25 mars 2020 prise en vertu de la loi du 23 mars 2020 instaurant l'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de Covid-19, le conseil municipal se déroulera à huis clos.

Chaque membre peut être porteur de deux pouvoirs.

ORDRE DU JOUR

Adoption du compte rendu de la séance précédente.

Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire.

- Désignation des membres du Conseil Municipal aux différents organismes, syndicats et commissions officielles
- Délégation d'attributions du Conseil Municipal à M. le Maire
- Tarifs cantine scolaire : 2020/2021
- Désignation d'un délégué au sein du syndicat « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.GE.D.I.)
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 3 JUILLET 2020

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal l'envoi du compte rendu de la séance ordinaire précédente pour lecture, il demande l'approbation de celui-ci.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité des présents ce compte-rendu.

Délibérations du conseil :

DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AUX DIFFERENTS ORGANISMES, SYNDICATS ET COMMISSIONS OFFICIELLES

Le Conseil Municipal procède à l'unanimité à la désignation de ses membres aux divers organismes, syndicats ou commissions de façon suivante :

- **Commission d'appels d'offres (CAO), adjudications et MAPA :**
Président : M. Gérard PEDRINI
Présidente suppléante : Mme Alice MEYRIGNAC
3 membres titulaires : M. Sylvain MOLINES, M. Sébastien MOREAU et M. Fortuné MOURGUES
3 membres suppléants : M. Christian BOULET, Mme Judith GUITTET et Mme Martine PEDULLA
- **ASA DFCI :**
1 membre titulaire : M. Fortuné MOURGUES
1 membre suppléant : M. Alexis MOL
- **Correspondant défense :**
1 délégué : M. Gérard PEDRINI
- **Ecoles d'Ispagnac :**
 - o Ecole Publique Nelson Mandela :
2 membres : Mme Marie-Paule BRAENDLIN (Référente) et M. Alexis MOL
 - o Ecole Privée Sainte Ursule :
2 membres : Mme Marie-Paule BRAENDLIN (Référente) et Mme Bdeia AMATUZZI
- **Caisse Nationale d'Action Sociale :**
1 délégué élu : Mme Marie-Paule BRAENDLIN
1 délégué agent : Mme Mercédès MONNET
- **Commission façades / toitures :** M. Pierre HERRGOTT, M. Sylvain MOLINES, M. Sébastien MOREAU et M. Fortuné MOURGUES
- **Zone de publicité restreinte :** Mme Alice MEYRIGNAC, M. Sylvain MOLINES et M. Sébastien MOREAU
- **Commission des impôts :**
Président : M. Gérard PEDRINI
Proposition 12 commissaires titulaires (élus et particuliers) : Mme Alice MEYRIGNAC, M. Sébastien MOREAU, M. Christian BOULET, M. Fortuné MOURGUES, M. Sylvain MOLINES, M. François SEVAJOLS, M. Christian BEAU, M. Benjamin PEDRINI, M. Jean-Louis PEYRE, M. Francis SEVAJOL et M. Thierry JULIEN
Proposition 12 commissaires suppléants (élus et particuliers) : Mme Emilie QUIOT ROBILLARD, M. Alexis MOL, M. Guy BOISSEROLLES, Mme Judith GUITTET, M. Yannick RENEUVE, Mme Martine PEDULLA, M. Jean-Marie

AIGOUY, M. Jérôme VIEILLEDENT, M. François PAULET, M. Stéphane BELARD, M. Rolland ASSIER et M. Jean-Pierre JASSIN

- **Syndicat Mixte pour la mise en valeur des eaux minérales de Quézac et d'Ispagnac :**
3 membres titulaires : M. Sylvain MOLINES, M. Sébastien MOREAU et Mme Martine PEDULLA
3 membres suppléants : M. Christian BOULET, Mme Judith GUITTET et M. Alexis MOL
- **Hôpital de Florac :**
1 membre : Mme Marie-Paule BRAENDLIN
- **Prévention routière :**
1 délégué : M. Alexis MOL
- **CCAS :**
Président : M. Gérard PEDRINI
6 membres : Mme Bdeia AMATUZZI, Mme Marie-Paule BRAENDLIN, Mme Judith GUITTET, M. Fortuné MOURGUES, Mme Martine PEDULLA et M. Yannick RENEUVE
- **Parc National des Cévennes :**
1 délégué : M. Pierre HERRGOTT
- **Station Verte :**
1 délégué : Mme Alice MEYRIGNAC
- **Syndicat Mixte Numérique :**
1 délégué titulaire : M. Guy BOISSEROLLES
1 délégué suppléant : M. Alexis MOL
- **SELO :**
1 délégué titulaire : Mme Judith GUITTET
1 délégué suppléant : Mme Emilie QUIOT ROBILLARD
- **Lozère Ingénierie :**
1 délégué : M. Sébastien MOREAU
- **A.G.E.D.I. (Agence de Gestion et Développement Informatique) :**
1 délégué : Mme Judith GUITTET
- **Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement (S.D.E.E.) de la Lozère :**
2 délégués : M. Sébastien MOREAU et M. Gérard PEDRINI

Pour information :

- **Elections :** (Commission de contrôle)
1 délégué : M. Fortuné MOURGUES
1 délégué suppléant : M. Sylvain MOLINES

DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL A M. LE MAIRE

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil municipal décide pour la durée du présent mandat, de confier à M. le Maire les délégations suivantes relevant initialement de la compétence du Conseil Municipal :

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales.
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 25 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
- Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes.
- Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement.
- Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
- Intenter au nom de la Commune, les actions en justice ou défendre ses intérêts, dans toutes les actions dirigées contre elle quel que soit le contentieux :
 - o Pendant toute la durée de son mandat,
 - o Devant toutes les juridictions,
 - o En défense comme en recours.
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 1 000 € par sinistre.
- Autoriser, au nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- Ouvrir et organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L 123-19 du code de l'environnement.

Cette délibération est à tout moment révoquée, les présentes délégations peuvent être exercées par le suppléant de M. le Maire en cas d'empêchement de celui-ci et M. le Maire rendra compte à chaque réunion du Conseil Municipal de l'exercice de ces délégations.

TARIFS CANTINE SCOLAIRE : 2020 / 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'augmenter de 2% les prix actuels d'un repas pour les deux écoles du village (élèves et personnel encadrant) et ce à partir du 23 juillet 2020, à savoir :

- 2,80 € pour les élèves ;
- 5,05 € pour le personnel encadrant.

L'ensemble des recettes de la cantine scolaire précitées sont affectées à la régie cantine scolaire.

DIVERS

M. le maire fait part au conseil municipal qu'il a pris un arrêté municipal pour interdire les sauts ou plonges du pont d'Ispagnac.

M. MOLINES Sylvain a regretté que la commune d'Ispagnac n'ait pas obtenu de vice présidence à la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes.

La séance est levée à 21 heures

Sylvain MOLINES
Secrétaire de séance

Gérard PÉDRINI
Maire d'Ispagnac

